

NOTE DE SERVICE

N° 02-073-V37 du 12 juillet 2002

NOR : BUD R 02 00073 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique**

PRÉPARATION À L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE QUALIFICATION
AUX FONCTIONS DE CHEF D'EXPLOITATION 2003

ANALYSE

Date d'application : 12/07/2002

MOTS-CLÉS

FORMATION ; ADMINISTRATION DE L'ÉTAT ; SERVICES DÉCONCENTRÉS DU TRÉSOR ; PERSONNEL ;
INFORMATIQUE ; CHEF D'EXPLOITATION ; EXAMEN ; CYCLE PRÉPARATOIRE

DOCUMENTS À ANNOTER

Néant

DOCUMENTS À ABROGER

Note de Service n° 01-072-V37 du 5 juillet 2001

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

ACT	RGP	PGT	TPG	DOM	TGAP	TGE	TGCST	RF	T	TOM	CSOM	CPE
CSE	PGA	SR	DCC	ACSR	EP							

DIFFUSION

GT 64

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

2^{ème} Sous-direction - Bureau 2D

SOMMAIRE

1. DÉFINITION DES FONCTIONS.....	3
2. CONDITIONS DE PARTICIPATION À L'EXAMEN.....	3
3. NATURE ET PROGRAMME DES ÉPREUVES.....	3
3.1. Nature des épreuves	3
3.2. Programme des épreuves (Têtes de chapitres)	3
3.2.1. Gestion d'un centre d'exploitation	3
3.2.2. Technologie (matériel et logiciel)	4
3.2.3. Techniques informatiques.....	4
3.2.4. Droit de l'informatique	4
4. ORGANISATION DE LA PRÉPARATION	4
5. INSCRIPTION À LA PRÉPARATION	4
6. AFFECTATION DES LAURÉATS.....	4

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE N° 1 : Conditions d'inscription	6
ANNEXE N° 2 : Bulletin d'inscription.....	7

Un enseignement préparatoire à l'examen professionnel de vérification d'aptitude aux fonctions de chef d'exploitation va être organisé par l'Institut de la Gestion Publique et du Développement Économique (IGPDE) du Ministère à compter du début de l'année 2003.

1. DÉFINITION DES FONCTIONS

Le chef d'exploitation dirige l'ensemble des opérations de production dans le département informatique.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION À L'EXAMEN

L'examen est ouvert aux personnels des corps de catégorie A et de catégorie B ayant exercé pendant au moins cinq ans des fonctions informatiques en qualité de titulaire¹.

La durée d'exercice des fonctions en qualité de titulaire est appréciée au 1er janvier de l'année de l'examen.

3. NATURE ET PROGRAMME DES ÉPREUVES

3.1. NATURE DES ÉPREUVES

- *Épreuve écrite* : Étude d'un cas concret se rapportant à l'organisation et au fonctionnement d'un centre de traitement de l'information (Durée : 5 h ; coefficient : 5).
- *Épreuve orale* : Conversation avec le jury, après une préparation d'une demi-heure, sur un sujet d'ordre général portant sur le traitement de l'information et permettant d'apprécier les connaissances du candidat en matière d'organisation et de conduite des centres de traitement, ainsi que son aptitude à l'animation d'une équipe (Durée : 30 mn ; coefficient : 3).

Peuvent seuls être autorisés à subir l'épreuve orale d'admission les candidats qui, après délibération du jury, obtiennent une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve écrite.

Nul ne peut recevoir la qualification de chef d'exploitation s'il n'obtient une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve orale d'admission.

3.2. PROGRAMME DES ÉPREUVES (TÊTES DE CHAPITRES)

3.2.1. Gestion d'un centre d'exploitation

L'organisation générale d'un centre de traitement de l'information.

Les moyens (personnels et matériels).

La sécurité du matériel et des données, l'hygiène et la sécurité du travail.

L'organisation des locaux.

La gestion des fournitures.

La planification du travail.

La gestion des incidents.

¹ Les agents non titulaires de la qualification, actuellement affectés provisoirement sur un emploi de chef d'exploitation dans un département informatique, sont instamment invités à s'inscrire à la préparation à l'examen de qualification 2003.

3.2.2. Technologie (matériel et logiciel)

L'architecture des ordinateurs.

Les différents types de machines.

Notions générales sur les systèmes.

Les réseaux de transmission de données.

3.2.3. Techniques informatiques

La programmation.

L'organisation des traitements et des données.

La conception du système d'information.

3.2.4. Droit de l'informatique

Les candidats à cet examen pourront utilement consulter, à ce sujet, l'instruction codificatrice n° 92-138-V3-1-1 du 29 octobre 1992 relative à l'organisation des concours et examens dans les services déconcentrés du Trésor public.

4. ORGANISATION DE LA PRÉPARATION

La préparation est assurée par correspondance tant pour l'épreuve d'admissibilité que pour celle d'admission.

Elle se déroulera du mois de janvier 2003 au mois de septembre 2003.

Cinq fascicules seront adressés périodiquement aux candidats. Ils contiendront des conseils généraux, des plans de travail, des chroniques, des sujets et des corrigés de devoirs.

5. INSCRIPTION À LA PRÉPARATION

Les personnels des services du Trésor public qui désirent suivre l'enseignement prévu par la présente note de service sont invités à suivre les consignes indiquées en annexe n° 1. Ils doivent souscrire *immédiatement et avant le 31 octobre 2002 au plus tard*, une demande de participation conforme au modèle joint en annexe n° 2 et l'adresser, par la voie hiérarchique, à l'IGPDE du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie "Préparations aux examens professionnels", 20 allée Georges Pompidou – 94306 VINCENNES Cedex.

6. AFFECTATION DES LAURÉATS

En cas de succès à l'examen professionnel, les agents reçoivent une affectation conforme à leur nouvelle qualification, correspondant à un besoin recensé par la Direction Générale.

Agents de catégorie A :

Conformément aux dispositions de l'instruction n° 85-161 V du 19 décembre 1985 (chapitre III), trois affectations successives permettant l'exercice de leur qualification sont proposées aux lauréats de l'examen de qualification informatique.

Lorsque ces trois propositions sont refusées par un lauréat, celui-ci ne peut prétendre à aucune nouvelle proposition d'affectation.

Par ailleurs, un lauréat qui aurait tout à la fois refusé de se déplacer et refusé d'être affecté à l'intérieur de sa résidence administrative ne se verra proposer, après ce refus, aucune autre affectation.

Agents de catégorie B :

Conformément aux dispositions de l'instruction n° 99-121 V33 du 9 décembre 1999 (chapitre II), les agents de catégorie B pourront, en cas de succès à l'examen de chef d'exploitation, recevoir une ou deux propositions d'affectation jusqu'à la période d'expression des vœux de mutation qui suivra la date d'obtention de leur nouvelle qualification.

Ils pourront alors présenter une demande de mutation sur la nouvelle qualification détenue, y compris pour leur département d'affectation.

Des éléments d'information seront prochainement disponibles sur le site dédié à cette préparation sous Magellan (Portail "Les Femmes et les Hommes – Accès général" / Espace "Préparations aux concours" puis menu déroulant "Les examens informatiques").

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Pour le Directeur Général de la Comptabilité Publique

LA DIRECTRICE ADJOINTE CHARGÉE DE LA 2ÈME SOUS-DIRECTION

NATHALIE MORIN

ANNEXE N° 1 : Conditions d'inscription

INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
20, allée Georges Pompidou – 94306 VINCENNES Cedex

CONDITIONS D'INSCRIPTION

PREPARATION A L'EXAMEN PROFESSIONNEL
DE QUALIFICATION AUX FONCTIONS
DE CHEF D'EXPLOITATION
- Session 2003 -

Pour vous inscrire à la préparation à l'examen professionnel de qualification aux fonctions de chef d'exploitation, vous devez :

- ◆ compléter le bulletin d'inscription que vous trouverez ci-joint (feuille recto-verso)
- ◆ joindre un chèque non agrafé (postal ou bancaire) ou un mandat-cash libellé à l'ordre du **TRESOR PUBLIC** à titre de participation forfaitaire aux frais d'envoi des fascicules, d'un montant de :

18 Euros

Il vous est précisé que l'IGPDE ne procède, en aucun cas, au remboursement des frais de participation.

Peuvent se dispenser de joindre un chèque, les candidats désireux de recevoir les fascicules à leur bureau si celui-ci est situé sur le site de Bercy ou dans certaines annexes du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et à la stricte condition que les envois n'empruntent pas la voie postale.

- ◆ respecter la date limite d'inscription, fixée au **31 octobre 2002 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi)**.

ANNEXE N° 2 : Bulletin d'inscription

INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
20, allée Georges Pompidou – 94306 VINCENNES Cedex

PREPARATION A L'EXAMEN PROFESSIONNEL
DE QUALIFICATION AUX FONCTIONS
DE CHEF D'EXPLOITATION
- SESSION 2003 -

Bulletin d'inscription

- L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription aux épreuves -

M, Mme, Mlle,

Nom de jeune fille

Prénom

Date de naissance

Diplômes ou niveau d'étude :

SITUATION STATUTAIRE

Administration d'origine.....

Grade et échelon actuels.....

Titulaire¹ Stagiaire Contractuel Autre

Catégorie A B C

Administration centrale Services rattachés

Services déconcentrés Autres

ADMINISTRATION D'AFFECTATION

Adresse administrative complète (ministère, direction, etc...)²

Télédoc

Code postal Commune

Téléphone² Poste

Adresse personnelle² :

Code postal Commune

Téléphone

¹ Cocher la case correspondante

² A renseigner obligatoirement

SUITE AU VERSO

ANNEXE N° 2 (suite et fin)

Je désire recevoir les documents de la préparation à mon adresse¹ personnelle administrative

Ma participation aux frais d'envoi des fascicules s'élève à (établir votre chèque à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**)¹ :

18 Euros

Bercy ou annexes desservies par navette

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Détail des services accomplis dans les fonctions de l'informatique :

.....
.....
.....
.....

Qualification informatique actuelle² :

Date d'obtention² :

Je reconnais être avisé(e) que la date limite d'inscription à la préparation est fixée au **31 OCTOBRE 2002** et certifie sur l'honneur l'exactitude des informations contenues dans cette fiche.

A le

(signature)

Le Trésorier-Payeur Général certifie que l'intéressé(e) remplit les conditions pour se présenter à l'examen professionnel de qualification aux fonctions de chef d'exploitation 2003.

A le

(signature)

¹ Cocher la case correspondante

² A renseigner obligatoirement